

**Formulaire de demande de branchement  
à l'assainissement collectif**

**DEMANDEUR :**

Nom, Prénom	
Raison Sociale	
Adresse	
Code postal, commune	
Téléphone	
Mail	

**DEMANDE POUR LE BIEN :**

Adresse	
Commune	
Numéro de parcelle	
Demande faisant suite à	<input type="checkbox"/> Construction neuve (permis de construire, déclaration préalable de travaux, permis d'aménager, ...) n° d'arrêté : <input type="checkbox"/> ne fait pas suite à une demande d'urbanisme
Type d'immeuble	<input type="checkbox"/> Maison individuelle <input type="checkbox"/> Groupe d'habitations ou lotissement Nombre de lots : <input type="checkbox"/> Immeuble collectif Nombre de logements : <input type="checkbox"/> Autre établissement : industriel, commercial, artisanal, agricole, tertiaire, ... Préciser l'activité :

**PIECES A JOINDRE AU FORMULAIRE PAR LE DEMANDEUR :**

- Plan de localisation permettant de situer la parcelle
- Plan de masse du projet avec :
  - emplacement souhaité de la boîte de branchement assainissement
  - évacuation des eaux pluviales (hors assainissement)

Date de mise jour : janvier 2020

**PROCEDURE DE CREATION D'UN BRANCHEMENT**

La demande est à retourner complétée à :

Communauté de communes Porte de DrômArdèche

Service Assainissement

2 rue Françoise Barré-Sinoussi – ZA les Iles

26241 Saint Vallier Cedex

Ou à l'adresse mail suivante : [assainissement@portededromardeche.fr](mailto:assainissement@portededromardeche.fr)

Pour tout renseignement complémentaire : 04.75.23.45.65

A réception de la demande, un rendez-vous sera proposé par un technicien de la Communauté de communes avec le prestataire de travaux ou le délégataire pour établir sur place le positionnement de la boîte de branchement.

Les travaux seront réalisés par le prestataire ou le délégataire de la Communauté de communes. Ils sont à la charge de la Communauté de communes.

**SIGNATURE**

Fait à :

Date :

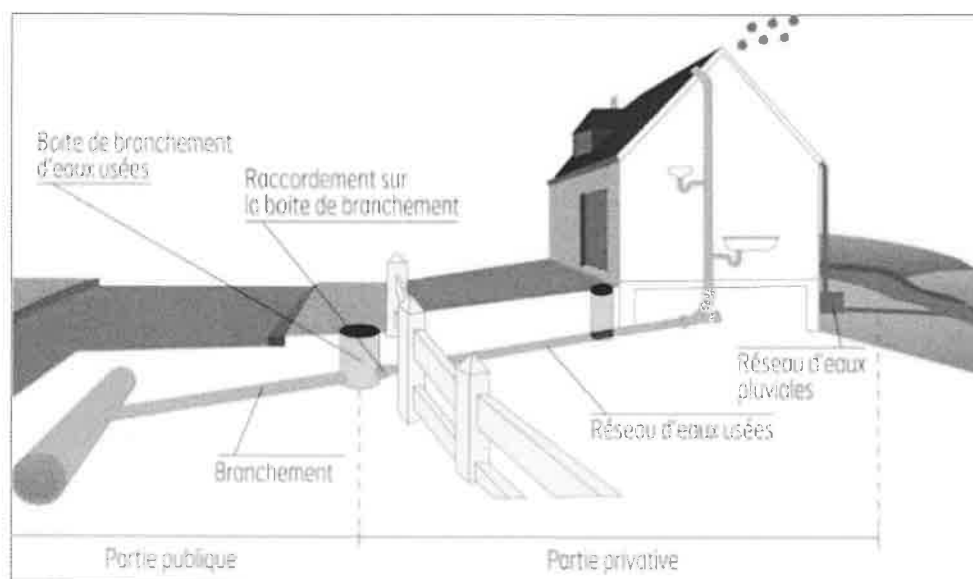
Nom, Prénom :

Signature :

Date de mise jour : janvier 2020

**-- Notice explicative --**  
**Demande de raccordement à l'assainissement collectif**

**Les parties d'un branchement d'assainissement : domaine public et domaine privé**



**La partie publique :**

Cette partie est située entre la limite de propriété et le collecteur d'assainissement. La Communauté de communes prend en charge les travaux de connexion sur le domaine public (y compris la pose de la boîte de branchement).

Ces travaux sont réalisés par le prestataire de la Communauté de communes ou par son délégataire.

**La partie privée :**

Les travaux en domaine privé comprennent la connexion de l'habitation jusqu'à la boîte de branchement.

Ils sont à la charge du demandeur.

Les travaux sont réalisés par l'entreprise de son choix.

**La procédure à suivre par le demandeur pour obtenir la réalisation du branchement sur la partie publique :**

- 1- Compléter le formulaire de demande de branchement
- 2- Retourner complété et signé le formulaire à la Communauté de communes

La Communauté de communes (avec son prestataire ou délégataire) conviendra avec le demandeur d'un rendez-vous sur place afin d'implanter le branchement pour sa partie publique avant la réalisation des travaux.

**Les eaux pluviales**

Les eaux pluviales comprennent notamment les eaux de ruissellement de la toiture, des surfaces imperméables (cours ou allées goudronnées, ...) ou les eaux de drainage. La gestion de ces eaux est assurée par les communes. Elles ne doivent pas rejoindre le réseau d'eaux usées. Si un réseau d'eaux pluviales est existant, elles devront être raccordées sur le réseau d'eaux pluviales. Sinon, elles doivent être gérées sur la parcelle (infiltration).